

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal n° 76 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2020.

Gland, le 24 août 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après : COFIN), composée de :

M.	Samuel Freuler	GDG ; 1 ^{er} membre
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-POP ; rapporteuse
M.	David Biemmi	GDG
M.	Éric Dällenbach	PLR
M.	Jérôme Frachebourg	GDG
Mme.	Iulica Gorgoni	PS-Les Verts-POP
M.	Georges Grandjean	GDG
M.	Rasul Mawjee	PLR
Mme	Isabelle Wegmann	UDC

s'est réunie le 29 juin, 9 et 13 juillet ainsi que les 10, 20 et 24 août 2020.

Excusé(s)

Le 29 juin : Georges Grandjean et Samuel Freuler

Le 10 août : Georges Grandjean

Remerciements

Les membres de la COFIN remercient M. Gilles Davoine, Municipal en charge des finances, ainsi que M. Julien Ménoret, Boursier communal pour les informations transmises et les réponses à leurs questions.

Préambule

En conformité aux dispositions du Règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et de l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 10 octobre 2013, la Municipalité sollicite l'octroi de compléments pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

Comme mentionné dans le préavis, l'analyse a porté sur les comptes arrêtés au 30 avril 2020 (sauf pour le compte 190.3182.10, arrêté au 31 mars 2020). Les dépassements en question représentent 0.18 % du budget initialement octroyé et ne concernent que 11 comptes sur les 562 comptes de charges.

Informations

La Municipalité ne pouvait pas prévoir que nous allions traverser une pandémie d'une telle ampleur. Elle a dû réagir dans l'urgence en mettant en place toutes les mesures sanitaires nécessaires et recommandées par la Confédération pour essayer d'éviter au maximum la propagation du virus.

Nous constatons que 66 % de la totalité des crédits complémentaires demandés par la Municipalité, soit CHF 73'700.-, correspondent à des frais occasionnés par ces mesures : achat de matériel de protection, mise en place et installation de signalétique, engagement de concierges auxiliaires.

Hormis les dépenses liées à la COVID-19, seuls 34 %, soit CHF 38'157.-, se rapportent effectivement à des compléments de charges. Ils représentent : imprévus, oublis, extrapolation, absentéisme et modifications intervenues dans les contrats.

Malgré la crise sanitaire, les dépassements budgétaires ne représentent que 0,18 % du budget 2020, alors qu'ils étaient de 0,35 % pour 2018 et 0,36 pour 2019.

Nous saluons le fait que, hors dépenses exceptionnelles entraînées par la COVID-19, les charges de fonctionnement suivent aussi étroitement les prévisions du budget.

Conclusions

Compte tenu des explications qui figurent dans le préavis ainsi que des renseignements complémentaires fournis par la Municipalité, la COFIN ne voit pas d'objection à l'octroi de la demande de crédits complémentaires.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 76, soit :

- d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2020 représentant au total une augmentation de charges de CHF 111'857.-.

- la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

- Excédent de charges prévus au budget 2020 CHF 3'544'755.-
- Charges supplémentaires selon préavis n° 76 CHF 111'857.-
- Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires CHF 3'656'612.-

Signatures des membres de la Commission

Samuel Freuler 1 ^{er} membre	Angelita Galvez Rapporteuse Membre	David Biemmi Membre
Éric Dällenbach Membre	Jérôme Frachebourg Membre	Iulica Gorgoni Membre
Georges Grandjean Membre	Rasul Mawjee Membre	Isabelle Wegmann Membre